



Paris. le 21 juin 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **RTE, ERDF et la Fédération Française d'Aérostation s'engagent pour prévenir les accidents d'aérostats à proximité des lignes électriques**

**Monsieur Thierry Villey-Desmeserets, Président de la Fédération Française d'Aérostation (FFA), Monsieur Hervé Laffaye, Directeur Général Adjoint du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et Monsieur Pierre Raimbault, Directeur Santé Sécurité d'Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) ont signé, à l'Aéroclub de France, une convention de partenariat sur trois ans visant à sensibiliser les adeptes de vols en ballons, montgolfières et dirigeables aux risques liés à cette activité à proximité des lignes électriques. Cette convention s'inscrit dans la continuité des partenariats déjà engagés entre les clubs de la FFA, RTE et ERDF.**

Les lignes électriques aériennes font partie du paysage et chacun a tendance à oublier leur présence. Pourtant, elles peuvent présenter un danger d'électrocution lorsqu'elles sont approchées de trop près car un arc électrique peut se former, même sans contact direct avec la ligne.

RTE et ERDF mènent déjà des campagnes d'information sur les mesures de prudence à respecter dans la pratique de sports en plein air à proximité de leurs réseaux. Pourtant, chaque année, malgré les avertissements et recommandations émis, des pratiquants sont victimes d'accidents. La FFA, RTE et ERDF ont la volonté de renforcer leur coopération afin de prévenir toute électrocution ou électrisation de personne.

Cette convention de partenariat se décline autour de trois axes majeurs :

- La FFA, RTE et ERDF s'engagent à identifier les zones qui présentent des risques et à procéder à une signalisation adaptée,
- RTE et ERDF fournissent des documents de sensibilisation pour renforcer la sécurité des pratiquants de sports en plein air à proximité des lignes électriques ; la FFA met ces documents à la disposition de ses adhérents,
- La FFA, ERDF et RTE s'engagent aussi à concevoir des modules de sensibilisation au risque électrique qui seront insérés dans les formations dispensées par la FFA. RTE et ERDF identifieront, parmi leurs personnels, des représentants locaux qui pourront participer à ces formations.

#### **DANS TOUS LES CAS, LES CONSEILS AUX AEROSTATS SONT :**

- Analysez et répertoriez avant le décollage le risque de croisement de votre plan de vol avec les lignes électriques,
- Intégrez la recherche visuelle de lignes électriques dans votre boucle de pilotage,
- Demandez conseil à votre club,
- Vérifiez la direction des vents et adaptez les distances de sécurité en fonction de votre vitesse d'évolution.

Vous pouvez retrouver ces conseils, des exemples et des dépliants pédagogiques sur le site internet :  
<http://www.sousleslignes-prudence.fr>

*La FFA (Fédération Française d'Aérostation), créée en 1977, compte près de 1000 adhérents et regroupe une soixantaine d'associations sur tout le territoire et des adhérents à titre individuel (pilotes de ballons à air chaud, à gaz,, et dirigeables). L'objectif de la fédération est d'assurer l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives de l'aérostation. Chaque année sont organisées une quarantaine de manifestations sur tout le territoire, inscrites au calendrier fédéral et lisibles sur le site de la FFA (<http://www.ffaerostation.org/>).*

*RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.*

*RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.*

*Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de €4 130 millions en 2009 et emploie environ 8500 salariés.*

*ERDF – Électricité Réseau Distribution France, créée le 1er janvier 2008, filiale à 100% du groupe EDF, est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain. L'entreprise, qui emploie 35 000 salariés, assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1 274 600 km de lignes électriques au service de 33 millions de clients. Elle réalise à ce titre de nombreuses interventions sur ce réseau telles que les raccordements, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs.*

**Contact Presse FFA:**

**Patricia Lamy** : 01 69 07 40 80 / [lamypatricia@orange.fr](mailto:lamypatricia@orange.fr)

<http://www.ffaerostation.org/>

**Contact Presse RTE**

**Alexia Rièrè** : 01 41 02 15 69 / 06 60 54 22 17/ [alexia.riere@rte-france.com](mailto:alexia.riere@rte-france.com)

<http://www.rte-france.com/>

**Contact Presse ERDF :**

01 47 74 75 98

<http://www.erdfdistribution.fr/>